



Mairie
St BAUZILLE DE LA SYLVE 34230

L'an deux mil seize, le mardi 2 août à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Antoine FERNANDEZ, Catherine MARTINEZ, André VEYRAT, Marcel LAUTIER, Ondine VIGIER, Marie-Odile ANTIGNAC.

Absents excusés : Pascal THEVENIAUD, Agnès PEREZ, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Patrice COSTE, Marie PRATS.

Marie PRATS a donné procuration à Monsieur Le Maire.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité et demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour:

- Avenant au contrat de regroupement d'achat d'énergie auprès d'Hérault Energies
- L'Ad'Ap pour la maison de retraite

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points à l'unanimité.

Subvention au judo-Club St Bauzillois :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la subvention annuelle pour le Judo-Club n'a pas été versée en début d'année. En effet, suite à l'aide financière octroyée par la mairie pour l'achat de nouveaux tapis après les inondations, l'association s'était engagée à provisionner 200 € par an. En 2016, cette provision n'a pas été faite. Cette association fonctionne très bien, mais connaît quelques difficultés financières malgré le nombre important d'adhérents.

La commission finances, qui a étudié ce dossier, propose de verser 300 € au lieu de 400 € au titre de la subvention 2016, et 200 € d'aide exceptionnelle pour l'organisation de tournois et divers déplacements dans différentes compétitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette proposition.

Travaux d'entretien annuel des chemins :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que comme chaque année avant les vendanges, un entretien des chemins doit être fait. Un devis a été demandé à l'entreprise Cambon. Les travaux consistent à un bouchage partiel des trous sur les chemins goudronnés et un passage de niveleuse avec un apport de matière pour combler les trous sur les chemins en terre, suivi d'un compactage.

Le temps des travaux est estimé à 3 jours avec un prix forfaitaire à la journée appliqué par l'entreprise. Ces travaux sont programmés pour être réalisés en fin de semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette proposition.

Point travaux :

Renforcement électrique :

Monsieur le maire explique que les travaux de renforcement électriques ont bien démarré rue Auguste Arnaud. Ils seront stoppés à partir du 5 août et reprendront en septembre.

Une réunion de chantier a lieu tous les vendredi matin. Elles reprendront le vendredi 9 septembre et restent accessibles pour les riverains souhaitant plus d'informations.

Travaux appartement ancienne poste :

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, les travaux ont été effectués sur l'appartement situé à l'arrière de l'ancienne poste.

En effet, la VMC n'a jamais fonctionné, l'isolation n'avait pas été faite non plus, ce qui a engendré de gros problèmes d'humidité.

L'entreprise l'Art Moux Derne a fait tous ces travaux, restent à faire les peintures intérieures qui ont été très dégradées par ces problèmes d'humidité.

Point festivités :

Rencontre des vigneron :

200 personnes ont participé à la rencontre des vigneron. Pour la première année ce fut une réussite, les participants étaient très satisfaits, expérience à renouveler.

Le marché au Terroir aura lieu le jeudi 11 août. Environ 25 exposants devraient être présents.

La fête des vendanges :

Elle aura lieu du 2 au 4 septembre. La commission animation travaille actuellement pour l'organisation de ces festivités (animations musicales, forains...)

Vue le contexte actuel, une réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture afin de préparer au mieux les festivités et assurer la sécurité.

Fin août, une réunion aura lieu en mairie avec tous les acteurs concernés : Gendarmerie, cafetier, Présidente du Foyer Rural, Président de l'Escargot Roulant et le Maire.

19h : arrivée de Ondine VIGIER

Agents municipaux :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de recruter un nouvel agent technique.

Un appel à candidature a été diffusé pour une embauche prévue début septembre mais nous n'avons reçu qu'une seule proposition.

Ce candidat sera reçu à la mairie par Monsieur le Maire et Monsieur Veyrat.

Avenant au contrat Hérault Energies :

Hérault Energies nous a fait parvenir un avenant au contrat de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Cet avenant a pour objet de modifier l'article 8.2 qui stipulait que la participation de chaque membre sera calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013. Elle sera finalement établie en fonction de la consommation d'énergie du membre au cours de la dernière année de consommation connue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Ad'Ap Maison de retraite :

Nous devons déposer le dossier d'accessibilité pour la maison de retraite avant le 23 août 2016. Monsieur Veyrat présente aux conseillers le calendrier prévisionnel des travaux. Par contre, les travaux ne porteront que sur 8 chambres, les communs et les extérieurs, selon le devis prévisionnel établi par l'architecte pour un montant global de 220 000 € T.T.C.

Questions diverses :

Incorporation de parcelles dans le domaine communal :

Monsieur le Maire explique aux conseillers avoir reçu un courrier de la Préfecture listant des parcelles qui n'ont pas de propriétaires connus. Ces biens pourraient rentrer dans le domaine communal à l'issue de l'application de la procédure prévue par l'article L. 1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le Conseil est favorable pour récupérer ces biens.

Point travaux rivière :

Nous avons eu l'accord de la Police de l'Eau pour les travaux de curage de la rivière. Ceux-ci débuteront quand le niveau de l'eau sera au plus bas : fin août début septembre.

Indemnisation Atelier Musical :

Lors de la fête de la musique, l'Atelier Musical a prêté son matériel aux autres groupes devant se produire ce soir-là. A l'issue de la soirée, le professeur de musique de l'Atelier Musical s'est aperçu qu'une enceinte était détériorée et ne fonctionnait plus. Le devis de réparation s'élève à 325 €. L'Atelier demande une aide financière à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de financer la réparation à hauteur de 50%, soit 162,50 €.

Voté à l'unanimité.

Facture projet hangars :

L'entreprise Allez a élaboré une étude pour la réalisation d'un projet de hangars chemin du Peyrou. L'étude est finalisée mais le projet s'avère compliqué à mettre en place avec les nombreux propriétaires.

Néanmoins, nous devons payer la prestation et le travail de l'entreprise Allez qui s'élève à 5 400 € H.T.

Voté à l'unanimité.

Projet de vidéosurveillance sur la place :

Afin de réduire les nuisances sur la place du village, Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à un projet de mise en place de 2 caméras de vidéosurveillance place du jeu de Ballon.

Un devis sera demandé à l'entreprise DATV.

La séance est levée à 20h

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Catherine MARTINEZ